

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2944

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 58 QUINQUIES

Supprimer les mots :

« en la matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.